



Enquêtes sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes du canton

En 2010 et 2017, deux enquêtes sur la victimisation, la délinquance et la consommation de substances psychoactives chez les jeunes fréquentant la 11^e année HarmoS dans le canton de Neuchâtel ont été réalisées.

Un grand nombre de comportements déviants ont été analysés par le biais d'un questionnaire totalement anonyme. Les questions posées aux 1600 élèves du canton (113 à JJR) ont permis de dénombrer les élèves victimes, mais aussi les auteurs de délits violents rares, de délits contre l'intégrité sexuelle, de vols ou de gifles, coups de poing, coups de pied. Elles ont aussi permis de quantifier le nombre d'auteurs de dommages à la propriété, dommages contre le patrimoine, de jeunes à avoir vendu des drogues illégales, à avoir fugué ou encore s'être absentés de l'école pendant une journée entière sans excuse valable. Tous ces paramètres sont restés stables au JJR entre 2010 et 2017, tout comme dans le canton.

Les taux de victimes, tout comme les taux d'auteurs de harcèlement « traditionnel » ou de cyber-harcèlement étaient particulièrement bas dans le canton de Neuchâtel en 2010, alors qu'en 2017, ils se rapprochent des taux observés dans les cantons de Vaud et de Zurich en 2014 avec un jeune sur dix déclarant avoir été victime d'une forme de harcèlement. Cependant, aucune évolution significative n'a été observée au JJR.

La consommation de substances a évolué en très légère augmentation. Cependant, le taux de consommation de bière, alcool pop

ou vin tend à être plus élevé chez les jeunes du JJR que sur l'ensemble du canton.

Les analyses relatives à l'évolution de l'état de santé des jeunes font le constat fort inquiétant d'une augmentation de 5.9 % à 11.2 % des jeunes du canton, et de 5.9 % à 16.8 % des jeunes du Val-de-Travers qui ont déjà tenté, à 15 ans, de mettre fin à leurs jours au moins une fois dans leur vie.

Les analyses ont pourtant montré que le climat scolaire dans lequel les élèves évoluent est resté stable et que les jeunes du JJR connaissent assez bien les ressources qui sont à leur disposition en cas de problème (médiateurs, conseiller socio-éducatif, infirmière, etc.).

Globalement, les résultats observés au JJR sont donc très similaires aux résultats de l'ensemble du canton, avec une baisse de certains délits violents et une tendance à un taux plus élevé de consommation de bière, alcool pop ou vin au JJR que sur l'ensemble du canton.

Ces analyses nous permettent de constater que de manière générale, les mesures mises en place depuis 2010 portent leurs fruits, mais qu'il s'agit de poursuivre et de diversifier nos actions pour protéger nos élèves des milieux de plus en plus difficiles dans lesquels ils évoluent. L'école Jean-Jacques Rousseau va progressivement déployer la méthode « Pikas », méthode qui apparaît comme l'une des plus efficaces pour traiter à la base les problèmes de harcèlement et brimades entre élèves.

ANNONCES

Fermeture des temples

Le service des bâtiments rappelle que, dès le 1^{er} octobre 2018, les temples seront à nouveau tous fermés, sauf le temple de Môtiers, qui reste ouvert tous les jours, de 10 h à 17 h. En effet, les temples sont ouverts dans le cadre des itinéraires casa-déens du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année.

Restriction de circulation routière

Arrêté concernant la circulation routière « Mesures hivernales »
Article premier : Le parcage des véhicules est interdit dans toutes les rues des localités, ainsi que sur les places non mentionnées à l'article 3 du 1^{er} novembre au 15 mars de chaque année, de 02 h à 06 h.

Article 2 : Une signalisation de prescription « Zone » avec signal 2.50 OSR « Interdiction de parcage » et la mention « de 02 h à 06 h » sera



Hommage à Daniel Schelling – Chasseurs et leur sanglier, 1959 (20/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling

placée à chaque entrée de la localité, au droit ou après le panneau d'entrée de localité, et a valeur de prescription jusqu'au panneau de fin de zone.

Article 3 : Les propriétaires de véhicules pourront parquer ces derniers sur les places ci-après, à l'exception des heures et jours de restriction mentionnés, lesquels sont réservés au déblaiement de la neige

Môtiers : Est du Collège, Place de la Gare, Derrière la laiterie

Couvet : Rue de la Flamme, entre les Nos 10 et 12 (parc communal) et entre les Nos 14 et 26, Place des Collèges, Parc du Midi, Parc Espace-Dubied, Parc du Terrain de football (site Dubied)

Travers : Place rue Miéville (hangar des sapeurs-pompiers), Parc de l'Hôtel de l'Ours

Noiraigue : Rue du Bugnon, côté ouest, Parc du cimetière, Place de la Gare

Boveresse : Places de parc route de Môtiers (ancienne poste et hangar des pompiers)

Fleurier : Place de Longereuse, Place de la Patinoire, sauf de 08 h à 09 h 30, Place de la gare, zone bleue, sauf de 04 h à 06 h, Parc du magasin Coop, sauf de 06 h 30 à 07 h 30, Place de l'Eglise catholique, sauf de 08 h à 09 h, Place du cimetière, Place du stand de tir, Places de parc, Grand'Rue, (Ecopoint le long du Fleurier), sauf de 08 h à 09 h.

Buttes : Place du 12 Septembre, Places situées à l'Est et à l'Ouest de la Gare, le long de la rue Derrière-Ville, entre les Ponts de l'Île et de la scierie des Moulins, parquées parallèlement à la route au bord de la rivière

Saint-Sulpice : Cour du Collège (au sud), Parc du Temple

Les Bayards : Cour du Collège, Echanges scolaires, Places, à l'Est, de l'immeuble N°110 du Quartier-de-Bise (ancien bureau communal).

Article 4 : Les véhicules parqués illicitement en dépit du présent arrêté ou gênant les autres usagers ou le passage des engins de déneigement peuvent être enlevés aux frais des contrevenants.

EN BREF

La forêt à l'écran

Tourné dans les forêts de l'Arc jurassien, dont celles du Val-de-Travers, le film « L'homme et la forêt » sera présenté vendredi 2 (20 h 30) et dimanche 4 novembre (17 h 30) au cinéma Colisée, à Couvet. Le réalisateur Claude Schauli et le garde forestier communal Claude-André Montandon seront présents le vendredi soir, le temps d'une discussion qui suivra la projection de ce documentaire parti à la rencontre « d'hommes et de femmes des bois », désireux de transmettre leur passion.

Parents d'élèves : les « RPE » ont besoin de renfort !

Avec trois sièges au Conseil d'établissement scolaire de notre cercle scolaire, les représentants de parents d'élèves (RPE) ont à cœur de rassembler vos impressions, vos interrogations, vos critiques et vos souhaits pour en faire part à la direction d'école. Après le départ de l'une de leurs membres, une place est désormais vacante. Si vous souhaitez vous investir aux côtés de cette équipe dynamique, consultez leur page sur le blog de notre école (www.jjrvdt.ch) et prenez contact par email : parents.jjrvdt@gmail.com.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles